



Permis de végétaliser nos rues

PAR ELSIRE LESURE

"Bien faire le trottoir ", c'était l'appel déjà relayé il y a 4 ans dans notre revue*, pour exhorter les communes à mieux traiter les espaces réservés aux piétons. L'urgence climatique ajoute un argument de poids à cette demande, qui est de plus en plus entendue par les municipalités.

de l'urbanisme.

e la boue et des immondices, voilà ce qui constituait nos rues aux siècles passés : dans la campagne profonde comme dans les villes les plus prestigieuses, hommes et animaux y laissaient les débris de leurs activités intimes, domestiques et artisanales, que seule la pluie venait évacuer, quand la pente le permettait. Bien sûr, les Romains avaient pavé leurs voies de circulation en Gaule, puis Philippe Auguste, avant Henri IV, avaient contribué à paver

les rues de Paris, mais pendant des siècles, il a été plus sûr, si l'on voulait rester propre, de Savoir boiser fait partie marcher sur « le haut du pavé » (le profil de la voie était en V, avec rigole centrale). Ce n'est qu'au XIX^e siècle, hygiéniste et hippomobile,

que s'est généralisé le pavage des rues. Ce revêtement n'était pas imperméable, puisque les pavés n'étaient pas cimentés : les effluents pouvaient donc s'infiltrer, et la végétation s'installer peu ou prou. Mais au XX^e siècle les rues se sont couvertes de bitumes et autres tapis minéraux étanches, y compris dans les petits villages, où la mode des trottoirs en béton désactivé n'a pas fini de faire des ravages.

Oui, des ravages, car en empêchant les eaux de pluie de s'infiltrer là où elles tombent, on les canalise vers les lieux non couverts, dont la surface réduite ne suffit plus à absorber les fortes pluies, ce qui augmente le nombre et la force des inondations. Ravages aussi sur la température des lieux habités, qui croît en raison exacte du grignotage des surfaces minérales (cf. p.14). Notre confort et notre intérêt imposent donc d'inverser la tendance et de revoir notre sens du propre, du sain, du moderne, du

« beau », encore trop liés à un urbanisme de

On applaudit au regain d'intérêt des particuliers pour le jardin, les végétaux et la nature en général, mais les communes sont parfois plus lentes

à intégrer ce mouvement de retour au vert dans l'espace public. Si elles participent avec plaisir au concours des Villes et Villages fleuris ou à la valorisation des parcs publics, beaucoup sont encore réticentes à déminéraliser vraiment, à accepter les « mauvaises herbes » (honte des services « espaces verts » effrayés qu'on les taxe de négligence), à encourager, ou même tolérer, l'implantation de plantes par les habitants sur la voie communale.

DES PIONNIERS

Par bonheur, certains élus ont compris les multiples avantages de la végétation dans les espaces bâtis, et montré qu'un responsable avisé pouvait en convaincre sa cité. C'est le cas dans des communes emblématiques, comme Chédigny, le village d'Indre-et-Loire dont Pierre Louault, maire de 1977 à 2017, a initié le verdissement dès 1991*. Mécontent du « goudron, du béton et de l'abattage des arbres sur la place », il a décidé de profiter d'un chantier de travaux d'enfouissement des réseaux pour « redonner la rue aux habitants ». Soutenu par une majorité du conseil municipal et avec l'aide de la paysagiste Madame Cothet (Poitou Paysage) il élabore un projet structuré qui, quelques années plus tard, portera ses f...leurs. Des réunions d'information avec les habitants dissipent leurs craintes :

- Mais la végétation va apporter de l'humidité dans mes murs!-Au contraire, des maisons humides ainsi traitées s'assèchent en 1 ou 2 ans...
- Mais où vais-je garer ma voiture? Si on supprime les trottoirs, ce sera l'anarchie! - Au contraire, les rues rendues aux piétons et vélos sont plus calmes, et les voitures, entourées de glycines et rosiers grimpants, ralentissent.

- Mais quand on a une belle maison, il ne faut pas la cacher!-Au contraire, la verdure et les couleurs d'un rosier bien choisi et mené la valorisent! (Et quand la maison est moins belle, les rosiers peuvent cacher sa médiocrité...).

Après un gros travail de la municipalité, suppression des trottoirs, mise en place de fer forgé pour soutenir les plantes grimpantes, établissement de conventions de servitude... les habitants et les associations de passionnés appuient la transformation de Chédigny en ce« village-jardin » qui va devenir le seul village de France classé « Jardin Remarquable ».

IL FAUT TROUER LES TROTTOIRS

En suivant cette avant-garde, ce sont désormais des centaines de communes qui encouragent les habitants à planter sur les voies publiques:

- Lyon compte déjà 8 km de « micro-implantations florales » (MIF), - Paris encourage les jardiniers urbains à planter sur les trottoirs
- et les accompagne via sa Maison du jardinage,
- Bordeaux aussi met à disposition sa charte de Permis de végétaliser, et Toulouse, Marseille, Versailles, Montpellier, Tours, ou encore Caen, Nantes, Niort..., à des degrés divers, ne sont pas en reste. Dans les cités et les bourgs, le phénomène est encadré par la règlementation, pour éviter les risques et



Les bâtiments publics aussi...

dérives, alors qu'à Chédigny comme dans beaucoup de villages, le simple contact humain suffit souvent à empêcher les erreurs qui pourraient être dangereuses pour le passant.

Un puissant mouvement est en marche: de nombreuses petites mains, qui plantent un grand nombre de petites graines dans beaucoup de petits trous, vont contribuer à adoucir peu à peu notre paysage urbain. À nos plantoirs !

* MPF n° 205, de septembre 2017



Rue D'Anvers à Lyon.





Chédigny: la rue du Lavoir, avant et après.